



LE SERMAGEOIS

n°136



Bulletin d'informations municipales
Mars 2023

Sommaire

- Mot du maire
- Conseil municipal
- Info carte identité
- Info déchets
- Info La Poste
- Info propriétaire
- Info Banque de France
- Conseil Départemental
- Projet éolien à Maux
- Comité des Fêtes
- Territoire Zéro Chômeur
- A Notre Dame de La Salette
- Ronde des arts
- Info jeunesse
- Vie communale
- Agenda
- Joies Peines Annonces
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages A votre service !

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants : Jardinage :

- sans matériel : 15€/heure
 - avec matériel : 19€/heure
 - avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure
- Informations et inscriptions en mairie.*

Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.24.21

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38)



Du 1^{er} avril au 31 octobre 2023

Du Lundi au vendredi : 7h30/11h45

Le Samedi 9h/12h15 et 14h/16h15

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.

Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :

Remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

De 17h00 à 18h00



Dans les locaux

De l'ancienne école



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, composez le 3237, puis tapez, à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

Que d'émotions à la nouvelle de la naissance d'Honorine MARTIN en ce vendredi 27 janvier à 20 h 52 ! Honorine, nous te souhaitons beaucoup de bonheur et de grandir sereinement dans une maison aimante. Nous avons hâte de découvrir ton charmant petit minois ! Viens vite ! Toutes nos félicitations à Fanny COURTHAUDON, conseillère municipale et à Florent MARTIN, à ses grands-parents et arrière-grands-parents et à toute la famille.

Toutes nos félicitations à Emmanuelle MAGNIEN et à Nicolas LAINÉ pour la naissance de leur deuxième petite fille Romane née le 26 février. Félicitations à Annick NOVAK, sa grand-mère et aussi conseillère municipale ainsi qu'à toute la famille.

C'est avec tristesse que nous apprenions le décès de Madame DU PELOUX de PRARON qui habitait au bois de Chaumes, en ce 23 janvier, elle avait 84 ans. Madame DU PELOUX de PRARON, après avoir vécu à Paris, était revenue à Sermages avec son mari pour passer une retraite paisible. Elle avait une passion pour les chats. Depuis peu, c'est son arrière-petit-fils, Roy, qui enchantait ses journées. Nous présentons toutes nos sincères condoléances à toute la famille.

Gabrielle LEMOINE-MATHE est née le 18 novembre 1924 et décédée le 27 mars dernier. Après avoir accompagné son mari dans la gestion de la boucherie familiale à Paris, elle était revenue au pays à l'heure de la retraite. Elle appréciait les journées paisibles à la campagne et admirait la nature. Madame LEMOINE était une femme discrète, droite et pour qui la valeur travail était primordiale même en retraite ! Nous présentons toutes nos sincères condoléances à toute la famille.

Malgré la mobilisation des élus des communes concernées, et en particulier des élus de Moulins-Engilbert, des parents d'élèves et en particulier de l'association "Les P'tits Buissonniers", rien n'a pu empêcher la fermeture d'une classe à l'école primaire de Moulins-Engilbert dont dépendent les enfants de Sermages. Le manque d'effectifs, à quelques élèves près, en est la cause.

Un autre combat est mené, à Autun, contre la fermeture de la maternité. Là aussi, élus, citoyens ont manifesté, à plusieurs reprises, leur mécontentement. Avec la fermeture de la maternité d'Autun, c'est tout un secteur de 170 km entre Chalon-sur-Saône et Nevers qui se retrouve sans offre publique de maternité. En réponse au mécontentement, les services de l'État évoquent, notamment, la création d'une maternité territoriale et de centres d'hébergement pour les femmes enceintes à moins de 45 minutes des différentes cliniques. En soutien avec ce combat, les panneaux de Sermages ont été drapés d'un ruban noir.

Durant ce premier trimestre, Sermages fut le théâtre de plusieurs manifestations où les convives eurent plaisir à se retrouver.

Dès le 18 février l'association "A Notre Dame de la Salette" proposait une tragédie populaire "La Bande à Bonnot" jouée par "La Malle au Grenier", association basée à Massongy en Haute-Savoie. C'est grâce à Jonathan GRIMOND que nous avons pu faire connaissance avec ces passionnés de théâtre, devenus de véritables copains. Merci à toutes les petites mains pour avoir organisé leur hébergement, notamment à Claude SAULAY et Anne-Marie VOLCKMANN.

Puis, le 11 mars, pendant que les membres du comité des fêtes étaient monopolisés à préparer l'excellente tartiflette, les "Croqueurs de pommes" nous apprenaient à tailler les arbres fruitiers du verger conservatoire. Par ailleurs, nous recevions Gilbert GUINOT venu découvrir l'église de Sermages où il exposera ses œuvres pendant le festival de la Ronde des Arts. Le 18 mars, c'était au tour de l'association "Les plécheux du Morvan" d'intervenir sur la haie du parking de la salle socioculturelle. Ainsi, les 600 plants de la haie mellifère auront été "piéchés". La boucle est bouclée.

Puis, le 25, les corsaires bénévoles du char du comice se réunissaient autour d'une bonne tablée composée de mets concoctés par les membres du comité des fêtes pour fêter dignement le char de Sermages. Char qui était, bien entendu, le plus beau.

Pendant ce temps, les mercredis, les "bricolous" préparent activement les éléments de décors qui orneront la commune dans le cadre du fleurissement 2023. Le thème sera "un été avec Van GOGH". D'ores et déjà, des tournesols et figurines en bois commencent à prendre forme. Vivement la mise en place ! Un grand merci à nos talentueux peintres.

Les différentes assemblées générales ou conseils d'administration réunis tous ces temps-ci nous promettent de joyeuses festivités. Nous ne manquerons pas de vous les annoncer ! Merci à vous tous d'animer notre village.

N'hésitez pas à venir nombreux "guincher", jouer aux cartes ou papoter les jeudis soir, tous les quinze jours, à la salle des associations (à l'ancienne école). Veillées organisées par l'association SMS.

La première tranche de réfection du crépi de l'église est terminée. Mais là, la boucle n'est pas bouclée... Loin s'en faut. Nous adressons tous nos remerciements à tous les généreux donateurs ainsi qu'aux membres de l'association "A Notre Dame de la Salette" et en particulier à son président Guy MONTARON sans qui cette première tranche de travaux n'aurait même pas existé.

Deux rendez-vous à ne pas manquer : le concert des Traîne Bûches le 22 avril à 21h30 à la salle socioculturelle et le concert du "Chœur des Deux Rivières" que nous accueillerons le vendredi 2 juin à l'Église Saint Pierre.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite un agréable printemps.

Conseil municipal

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Mars 2023

Date de Convocation : 3 Mars 2023

PRESENTS : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Lydie KLEIN, Jean-Noël BERNARD.

Excusés procurations : Annick NOVAK procuration à Dominique STRIESKA, Fanny COURTHAUDON procuration à Lydie KLEIN, Olivier BICHON procuration à Jean-Noël BERNARD, Lisa ADAMKIEWICZ procuration à Alain COLLIN.

Excusé : Régis GRANDJEAN.

Le décompte des présents montre que le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal ne peut pas délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour. Une autre date de réunion est fixée.

Mesdames Estelle THIEBAUT, Directrice de l'entreprise O'Ser et Marion LAMOUR, Chargée de Mission du Comité Local pour l'Emploi du bassin de vie de MOULINS-ENGILBERT ont exposé le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Elles ont précisé leurs missions respectives et ont détaillé les différentes activités de l'entreprise. Un document «10 questions et 10 réponses » a été élaboré, il sera communiqué dans le prochain « Sermageois ».

L'intervention s'est terminée à 19 heures 30.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Mars 2023

Date de Convocation : 15 Mars 2023

PRESENTS : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Olivier BICHON, Jean-Noël BERNARD, Emmanuel GRIMOND, Annick NOVAK, Régis GRANDJEAN arrivé à 18 heures 35.

Excusés procurations : Lydie KLEIN procuration à Jean-Pierre CORDIER, Lisa ADAMKIEWICZ procuration à Alain COLLIN, Fanny COURTHAUDON.

Secrétaire de séance : Alain COLLIN.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

* Inscription de chemins au PDIPR (Itinéraires de Promenades et de Randonnées) :

Madame le Maire présente le dossier de la CCBLM au conseil municipal. La randonnée figure parmi les 1ères demandes des visiteurs du territoire BLM. La CCBLM souhaite se doter d'un réseau de circuits de randonnées à forte valeur ajoutée, elle assurera le balisage et le suivi selon les normes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et délègue l'entretien aux communes. Il s'agit du chemin allant des Granges aux Chaumes de Grandry qui est la continuité de voies communales déjà inscrites. La commune s'engage à :

- assurer la pérennité et la continuité de l'itinéraire inscrit au plan,
- autoriser la circulation non motorisée sur ce chemin,
- autoriser d'éventuels travaux de remise en état
- inscrire l'itinéraire concerné au plan local d'urbanisme lors de sa révision.

Le conseil municipal a donné son accord pour l'inscription de ce chemin au PDIPR.

Conseil municipal

* Entretien des Points d'eau par SUEZ :

Madame le Maire fait part au conseil municipal de sa demande de devis à SUEZ pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie. Ce devis a été demandé en vue de répondre à la demande du SDIS et afin de ne pas compromettre la défense de lutte contre l'incendie. Un arrêté doit être pris en conformité avec le règlement départemental (DECI) il doit donner la liste de tous les points d'eau ainsi que les caractéristiques des appareils en état de marche. Suez propose un contrat de prestation de services au tarif annuel de 65.00 € HT soit 78.00 € TTC par appareil, la commune en compte 7. Le conseil municipal a donné son accord pour confier cette prestation à SUEZ et autorisé le Maire à signer le contrat de prestation. La dépense sera inscrite au budget primitif 2023.

* Questions diverses :

- Jean Pierre CORDIER a donné une information venant du Parc Naturel Régional du Morvan, la subvention octroyée à la Commune sera augmentée et multipliée par 3. Il a évoqué la subvention par rapport à la zone Natura 2000.

- Il a également indiqué qu'il avait été en contact avec le SIEEEN suite à la réception des factures EDF de la salle socioculturelle, dont le montant est inchangé depuis décembre. Une rectification sera faite par le SIEEEN qui avait basculé ce contrat au tarif règlementé avec celui de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 19 heures.

Info carte identité / passeport

La mairie de MOULINS-ENGILBERT est désormais dotée d'un dispositif de recueil de carte nationale d'identité et de passeports et peut donc délivrer ces documents.

Vous devez prendre RDV directement à la mairie au 03.86.84.21.48.



LES 8 ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES DANS LES SACS JAUNES



VÊTEMENTS/CHAUSSURES

A apporter dans une borne relais



VERRES

A apporter au Point d'Apport Volontaire



MASQUES

A mettre dans les sacs roses



JOUETS

A apporter à la déchetterie



CARTONS

A apporter à la déchetterie



PAPIERS

A apporter au Point d'Apport Volontaire



RESTES ALIMENTAIRES

A mettre dans votre compost
ou dans le bio seau



PILES

A apporter à la déchetterie

NE JETEZ PLUS... VENDEZ OU DONNEZ !

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

03 86 30 77 66 SERVICEDECHETS@BAZOISLOIREMORVAN.FR

Pour répondre à l'évolution des usages de ses clients, réduire son empreinte carbone et pérenniser le service universel postal, La Poste a décidé de renouveler sa gamme de courrier.

Au 1^{er} janvier 2023, les clients pourront choisir entre 4 types de lettres : la Lettre verte, pour les envois du quotidien ; la Lettre Services Plus, pour les envois de documents les plus importants nécessitant des

notifications de suivi ; la e-lettre rouge pour les envois urgents distribués le lendemain et la Lettre recommandée, pour les envois nécessitant une preuve de dépôt et un accusé de réception.

La distribution du courrier, de la presse, des colis et les prestations de services de proximité continueront à être assurées 6 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire.

Vos envois quotidiens



Lettre verte
Nouveau délai :
distribuée en J + 3^{**}
1,16 €^{***}

Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus^{****}



Vos envois urgents



e-lettre rouge^{**}**
distribuée en J + 1^{**}
1,49 €^{***}

- Disponible en bureau de poste et sur laposte.fr (24h/24 et 7j/7)
- Courrier rédigé en ligne depuis votre ordinateur ou votre smartphone, imprimé par La Poste et distribué par le facteur
- Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus^{****}

Les timbres Lettre prioritaire achetés avant le 1^{er} janvier 2023 resteront utilisables à partir du 1^{er} janvier 2023 avec le nouveau standard de distribution en J + 3.

* Délais de distribution indicatifs.

** À partir des Nets de taxe.

*** Voir conditions contractuelles des offres.

**** Le nom commercial « e-lettre rouge » correspond à l'actuelle Lettre en ligne.

Vos envois importants



Lettre Services Plus
distribuée en J + 2
2,95 €^{***}

Plus de services avec :

- Suivi inclus et notifications expéditeurs et/ou destinataire^{***}
- Possibilité d'envoi depuis votre boîte aux lettres^{***}
- Compensation financière forfaitaire en cas de distribution dans un délai excessif^{***}

Vos envois recommandés



Lettre recommandée
Nouveau délai :
distribuée en J + 3^{**}
4,83 €^{***}

- Envoi avec preuve de dépôt et de distribution
- Accusé de réception en option^{***}



Lettre internationale
Délais internationaux + 1 jour,
consultables sur laposte.fr
1,80 €^{***}

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec *Service-Public.fr*.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

D'après la DGFIP, 34 millions de propriétaires sont concernés pour 73 millions de locaux à usage d'habitation en France.

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1^{er} juillet 2023.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Consultez les informations qui sont à déclarer via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

À savoir : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

À noter : En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;

le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».

Vous rencontrez une difficulté financière ?

La Banque de France à votre service



Vous avez des incidents de paiement (chèques, cartes, crédits) ?

Exercez votre droit d'accès aux **FICHIERS de la BANQUE DE FRANCE** et découvrez comment régulariser votre situation



Vous n'arrivez pas à ouvrir un compte bancaire ?

Découvrez la procédure de **DROIT AU COMPTE**



Vous n'arrivez plus à faire face à vos dettes ?

Un **DOSSIER DE SURENDETTEMENT** peut être la solution



Vous avez une question sur un sujet bancaire (comptes, frais, moyens de paiement...) ou d'assurance ?

Découvrez notre service **INFOBANQUE / ASSURANCE** pour obtenir des informations simples et neutres

VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À INTERNET ?



PAR TÉLÉPHONE

34 14

« **allô Banque de France** »

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

Un numéro unique, et un interlocuteur compétent pour l'ensemble de vos questions



PAR COURRIER

Deux adresses dédiées pour adresser vos demandes

Pour transmettre un dossier de surendettement :

Banque de France

Surendettement

TSA 41217

75035 Paris Cedex 01

Pour toute autre demande

Banque de France

TSA 50120

75035 Paris Cedex 01



LA BANQUE DE FRANCE

LA PLUS PROCHE de chez vous,

prioritairement sur rendez-vous

Nos unités vous accueillent du lundi au vendredi

Pour rencontrer un interlocuteur à votre écoute

EN TANT QUE PARTICULIER

La Banque de France **vous informe** sur ses missions et **vous oriente** vers ses services

Vous avez des difficultés financières, la Banque de France peut vous aider et vous informer. Surendettement, droit au compte, fichage et incidents bancaires, interrogations sur la réglementation et les pratiques bancaires et assurantielles les plus courantes, ou sur le microcrédit...

Retrouvez ici tous les moyens de nous contacter !

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET

[www.banque-france.fr / particuliers / inclusion financière](http://www.banque-france.fr/particuliers/inclusion-financiere)

Site dédié pour vos démarches et une information fiable, concrète et indépendante



COMMENT CRÉER UN ESPACE PERSONNEL ?

Vous souhaitez **prendre rendez-vous** avec un agent Banque de France ?

Rendez-vous sur la page :

[www.banque-france.fr / particuliers / inclusion financière](http://www.banque-france.fr/particuliers/inclusion-financiere)

2 options pour créer un compte :

- en passant par **France connect**
- en utilisant une **adresse email**

Vous pourrez y saisir l'objet de votre demande et enregistrer les documents requis et retrouver l'historique de vos différentes actions sur votre espace personnel.



Ces services sont gratuits.
Contactez-nous

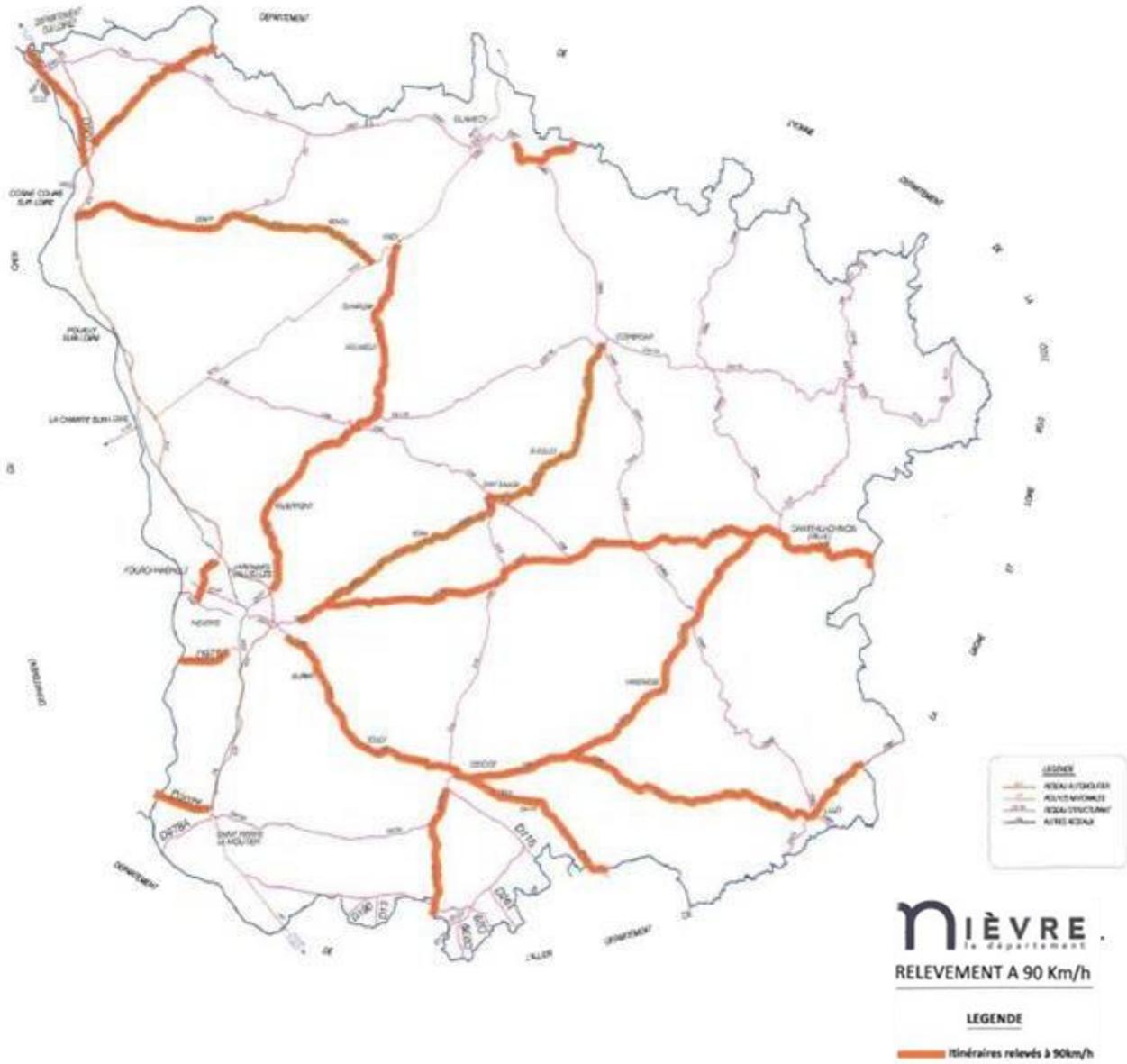


Conseil Départemental

A partir du 27 avril 2023, il sera de nouveau possible de rouler à 90 km/h sur 400 km de routes départementales.

Cela correspondant à moins de 10% des routes départementales de La Nièvre, nous vous rappelons que les autres axes restent limités à 80 km/h.

Il est donc conseillé à tous les usagers, de rester attentifs aux panneaux de limitation de vitesse.



Projet éolien à Maux

Le 28 mars Elie de Saint-Péreuse, président de l'association « Maux de colère », association créée dans le cadre du projet éolien de Maux, nous a rencontrés à la mairie de Sermages pour nous présenter la brochure du promoteur du projet (la société SOLVEO) ainsi que le document élaboré par l'association.

Ce document présente les analyses et les réflexions menées par l'association concernant ce projet éolien.

Ces deux documents seront remis aux conseillers afin de solliciter leur avis sur ce projet.

Comité des fêtes

SOIREE TARTIFLETTE

La dernière tartiflette du Comité ayant eu lieu juste avant le premier confinement, il était grand temps pour ses membres de remettre cette soirée à l'honneur.

Cette fois, pas de karaoké, mais un nouvel animateur venant de La Celle en Morvan. Les habitués convives ont répondu présents malgré d'autres animations dans les communes voisines.

Pour digérer la tartiflette, les participants ont pu se dégourdir les jambes sur la piste de danse avec les musiques proposées par AudioFrance et les plus courageux ont même pu swinguer jusqu'à 3 H du matin.

Merci à tous les protagonistes pour cette belle soirée et rendez-vous pour le jambon à la broche du 01 juillet.



Repas de remerciement pour les corsaires bénévoles du char du comice

Avant de rompre les amarres et de reprendre les flots afin de partir à l'abordage d'autres contrées, nous, les pirates sermageois avons décidé de réunir tous les corsaires bénévoles afin de dire adieu à notre *île au trésor*.

Quoi de mieux que de nous rassembler autour d'une bonne tablée composée de toutes les meilleures victuailles et spiritueux pillés dans les soutes des galions ennemis.

Comme dirait le capitaine Haddock : « *Mille sabords !* On ne peut pas dire que les sermageois sont des pirates d'eau douce, *bande de flibustiers !!!* ».

D'ailleurs ceux-ci ont su mettre l'ambiance durant cette soirée.

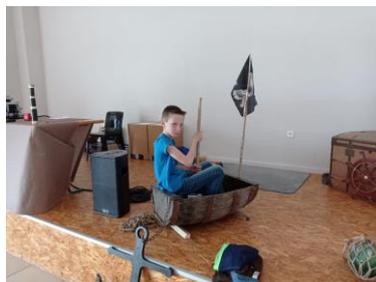
Maintenant que les voiles sont enfin rafistolées, que la poudre à canon est sèche, les moussaillons sont de nouveau gonflés à bloc, prêts à repartir pour d'autres aventures. Leur courage ne sera pas de trop pour affronter hurricanes et autres déferlantes.

C'était un fameux trois mâts, fin comme un oiseau

« Hissez haut ! Santiano ! »

Dix-huit nœuds, quatre cents tonneaux

J'étais fier d'y être..... pirates !

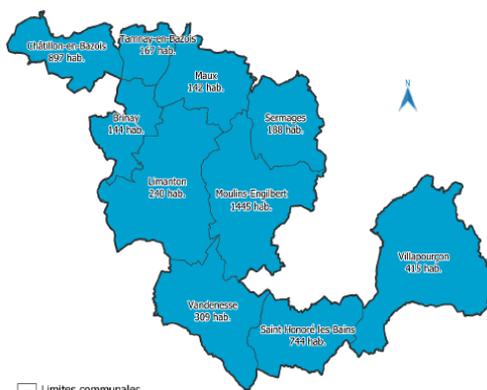


Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée



10 QUESTIONS
10 RÉPONSES!

Les communes concernées par le projet :



- Brinay
- Châtillon-en-Bazois
- Limanton
- Maux
- Moulins-Engilbert
- Saint-Honoré-les-Bains
- Sermages
- Tamnay-en-Bazois
- Villapourçon
- Vandenesse

1 D'où ça vient ?

Territoires zéro chômeur est un projet créé en 2016 par plusieurs associations et encadré par deux lois votées en 2016 et 2020. L'objectif est simple : **mettre fin au chômage de longue durée en créant des Entreprises à But d'Emploi développant des activités utiles et qui ne font pas de concurrence sur le territoire.** Autour de Moulins-Engilbert, le projet se développe grâce à deux associations : le **Comité local pour l'emploi du bassin de vie de Moulins-Engilbert** et l'**Entreprise à But d'Emploi « Ô'ser »**. Ailleurs en France, ce projet se développe à la campagne comme en ville et dans la Nièvre il a été mis en place à Clamecy, Lormes, Luzy et Prémery.

2 Qui y a droit ?

Il faut **habiter sur l'une des dix communes habilitées depuis au moins six mois** et être à la **recherche d'un emploi depuis au moins un an**. Les communes habilitées se sont engagées dans le projet suite à une délibération de leur conseil municipal. Le projet s'adresse donc à celles et ceux qui depuis un an n'ont aucun contrat, mais aussi à ceux qui n'arrivent pas à avoir un CDI ou qui sont à temps partiel et n'arrivent pas à vivre de leur travail.

3 Comment être embauché ?

Pour être embauché, il faut **d'abord s'inscrire auprès du Comité local pour l'emploi du bassin de vie de Moulins-Engilbert** qui accompagne toutes les personnes qui se présentent afin qu'elles puissent trouver un emploi ou une formation. Si après une période d'accompagnement, la personne est toujours à la recherche d'un emploi, alors elle pourra être **embauchée en CDI par l'Entreprise à But d'Emploi « Ô'ser »** qui développe régulièrement de nouvelles activités.

4 Quel contrat, quel salaire ?

Dans les Entreprises à But d'Emploi, les salariés sont employés en **CDI comme dans une entreprise classique**. Ils peuvent choisir de travailler à **temps plein ou à temps partiel** en accord avec l'entreprise. Les salariés sont payés au **SMIC**.

5 Quelles sont les activités de l'entreprise ?

Chaque Entreprise à But d'Emploi propose des activités différentes, mais qui doivent obligatoirement **ne pas faire concurrence** à ce qui existe déjà localement. L'objectif est bien de fournir de **nouveaux services à celles et ceux qui vivent et travaillent sur le territoire** : les commerçants, les artisans, les habitants, les associations, les communes, etc. **Le travail des salariés des Entreprises à But d'Emploi permet de fournir de nouveaux services utiles à tous ! Ô'ser développe six activités** : des services aux entreprises (aide aux chantiers, courses, etc.), des services aux agriculteurs (entretien des haies, etc.), des services aux collectivités et aux associations (espaces verts, nettoyage, etc.), des services aux habitants (petits travaux, conciergerie de gîtes, etc.), un atelier de couture/blanchisserie et une recyclerie (remise en état de meubles et textiles).

6 Comment éviter la concurrence avec les entreprises et les structures locales ?

La clé c'est le **partenariat permanent avec les entreprises et les structures locales (structures d'insertion, associations, etc.)**. En effet, Ô'ser ne peut pas faire de concurrence aux professionnels. C'est pourquoi le Comité local pour l'emploi doit toujours être en contact avec les entreprises et les structures locales pour vérifier que les activités d'Ô'ser ne menacent pas les emplois existants, mais aussi pour identifier de nouvelles activités.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

7 Pourquoi subventionner des emplois quand les entreprises n'arrivent pas à recruter ?

On constate partout qu'il y a des entreprises qui n'arrivent pas à recruter et que globalement le chômage baisse. Il faut savoir que fin 2022 il y avait en France plus de **5 millions de chômeurs pour seulement 372 000 emplois vacants** soit 13 chômeurs pour un emploi. Pour que tout le monde puisse travailler, il faut impérativement créer de nouveaux emplois à partir des compétences des personnes et des activités et services qui manquent sur le territoire. Par ailleurs, **les entreprises recherchent parfois des compétences que tout le monde n'a pas** : quand on est boulanger on ne s'improvise pas maçon ! Il y a parfois un décalage entre les besoins des entreprises et les compétences des personnes à la recherche d'un emploi. Nous essayons, à notre niveau, de résoudre ce problème en envoyant aux personnes les offres d'emploi des entreprises qui recrutent, en fournissant des prestations de services aux entreprises, en proposant aux salariés des formations pour qu'ils puissent développer leurs compétences...

8 Comment un salarié peut quitter une entreprise à but d'emploi ?

Les salariés d'Ô'ser sont en CDI. Ils peuvent s'ils le souhaitent, démissionner pour **aller travailler dans une autre entreprise**. Ils ont droit à des formations pour y parvenir.

9 Qui finance ?

Ce que propose Territoires zéro chômeur c'est d'utiliser l'argent du chômage et des aides sociales pour financer des Entreprises à But d'Emploi. Ô'ser peut ainsi développer de nouvelles activités pas uniquement rentables, mais qui sont utiles pour toutes et tous. **L'Etat et le département financent les salaires** de tous les employés. En contrepartie, **l'entreprise**

10 Combien de temps cela va durer ?

Au niveau national, la loi votée en 2020 permet de tester le projet Territoires zéro chômeur jusqu'en 2026. Après cette date et en fonction des résultats, une nouvelle loi devrait être votée pour étendre le projet à l'ensemble du pays. Cette nouvelle étape permettra de **garantir l'emploi pour tous**. Si après 2026 aucune loi n'était votée, l'Etat s'est engagé à soutenir toutes les Entreprises à But d'Emploi déjà créées pour qu'elles puissent continuer à exister.



Ce n'est pas un peu utopique ce que vous faites ?

Oui c'est utopique, mais cela ne veut pas dire que ça ne peut pas fonctionner ! Ailleurs en France depuis plus de cinq ans, ce projet a montré qu'il pouvait produire des résultats. Quand la Sécurité sociale a été imaginée, tout le monde pensait que c'était une idée folle. Pourtant, près de 80 années après sa création c'est un système qui existe toujours et qui permet de protéger tous les Français. Nous voulons montrer que toute personne qui souhaite travailler peut avoir accès à un emploi stable sans condition et nous allons prouver que c'est possible !

Contacts

- Vous voulez en savoir plus sur ce projet ?
- Vous cherchez un emploi stable depuis plus d'un an ?
- Vous voulez soutenir ce projet en devenant bénévole ?
- Vous cherchez à embaucher ?
- Vous pensez qu'une activité d'Ô'ser vous fait de la concurrence ?

- Vous voulez en savoir plus sur les produits et les prestations d'Ô'ser ? Vous voulez passer commande ?
- Vous avez besoin d'un renfort ponctuel pour votre entreprise ou votre structure ?

Alors contactez l'Entreprise à But d'Emploi Ô'ser !

Alors contactez le Comité local pour l'emploi du bassin de vie de Moulins-Engilbert

Marion Lamour
Chargée de mission

Par mail : cle.moulinsengilbert@gmail.com
Par téléphone : 07 57 40 54 60

Estelle Thiebaut

Directrice de l'entreprise Ô'ser
Par mail : ebe.o.ser@gmail.com
Par téléphone : 03 86 76 21 02



A Notre Dame de La Salette

Les membres actifs de l'association étaient convoqués le 22 mars dernier avec un ordre du jour chargé :

- renouvellement de mandat de 3 membres au CA
- rapport moral et rapport d'activité
- rapport financier 2022
- approbation du budget 2023
- les travaux à l'église

Le conseil d'administration est complet après l'élection des trois membres pour trois ans et le bureau est inchangé :

Présidente d'honneur :	Dominique Strieska
Président :	Guy Montaron
Vice-présidente :	Marguerite Collin
Secrétaire :	Paule Coupain
Trésorier :	Roger Boulin



Le rapport financier fait apparaître un bon résultat malgré quelques recettes en baisse. Nous serons amenés à augmenter le prix de nos repas si nous voulons continuer à proposer des menus festifs de qualité. Nous déciderons en fonction de l'augmentation des produits de base et des menus choisis. La préparation, le service, le ménage par les bénévoles de l'association doivent nous permettre de dégager une somme destinée aux travaux à l'église. Toutes nos actions sont au profit de l'association dans le but de l'entretien du patrimoine communal.

L'année 2023 sera chargée en événements ! Après la représentation théâtrale par « La malle au grenier » le 18 février nous proposons une nouvelle pièce le 7 octobre par la Compagnie « Mardi G'théâtre » qui jouera « Du vent dans les branches de Sassafras » d'après René de Obaldia. C'est une comédie western en deux actes.

L'association participera à la brocante de Sermages, les objets seront vendus au profit de l'association, c'est la raison pour laquelle nous vous invitons à honorer notre stand.

Nous participerons aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins les 23, 24 et 25 juin et aux Journées Européennes du Patrimoine le 17 et 18 septembre, il sera proposé une visite guidée de l'église. Ce sera l'occasion de voir les premiers travaux réalisés à l'intérieur et à l'extérieur et de comprendre comment cette église s'est agrandie au cours des siècles.

L'association « La ronde des arts en Morvan » qui présentera une exposition de sculpture dans l'église du 31 juillet au 6 août nous a sollicités pour servir le « repas des artistes » le lundi 31 juillet.

Nous organiserons la journée de pèlerinage à Notre Dame de La Salette le dimanche 24 septembre avec la messe à 10h30 suivie du repas et de la procession l'après-midi.

Toutes ces manifestations doivent nous permettre d'envisager la poursuite du crépi sur l'abside au cours de l'année 2024. Nous comptons toujours sur les dons qui représentent une part importante de notre budget,

Je tiens à remercier Isabelle qui nous a rapporté cette photo prise dans le chœur de la basilique du sanctuaire à La Salette en Isère.

Il faut lire Jean Marie DUVERNOY l'enfant guéri suite à une neuvaine organisée à Sermages par le curé Pierre Bergerat. Simon DUVERNOY son père, le bienfaiteur est à l'origine de la construction de la chapelle dans le prolongement de l'église Saint Pierre à Sermages.



La Salette - Théâtres « La bande à Bonnot »

Grâce à l'Association de Notre Dame de La Salette, les amateurs de théâtre ont pu bénéficier d'une pièce de qualité.

Dès 16H30 les spectateurs sont arrivés en nombre à la salle socioculturelle et à 17H00 après l'ajout de quelques chaises, c'est plus d'une centaine de personnes qui a assisté au spectacle proposé par l'association « La Malle au Grenier ».

Merci à Jonathan pour sa proposition de spectacle à Sermages, ceci malgré un déplacement depuis Massongy en Haute Savoie.

L'association « A Notre Dame de La Salette » a accueilli la troupe et a proposé un en-cas après la séance (Raclette, café gourmand et boissons).

« La bande à Bonnot » c'est l'histoire d'un groupe de gangsters qui s'enfoncent dans le crime pour faire valoir leur haine du système sociétal.

En 1911, la France entière tremble à l'évocation de la « Bande à Bonnot ». En effet, ce groupe anarchiste n'hésite pas à recourir aux armes pour imposer son idéologie en mettant la France dans la tourmente.

Le texte d'Alain Guyard met en scène une partie de la bande dont Octave Garnier, Rirette MaitreJean, Raymond Caillemin et Victor Kibaltchiche (de gauche à droite sur la photo).

Merci à ces artistes pleins de talents qui ont fait passer un bon moment aux nombreux spectateurs.



JONATHAN, ACTEUR MAIS PAS QUE ...

A l'issue de la soirée théâtrale où fut interprétée "La Bande à Bonnot" par la compagnie "La Malle au Grenier", nous avons eu le plaisir de converser avec Jonathan GRIMOND, acteur dans la pièce mais aussi, enfant du village et pas que...

"La Malle au Grenier est une association fondée à Massongy en 1990 par quelques passionnés de théâtre. Son but est de promouvoir l'expression théâtrale avec la jeunesse. Un spectacle par année est créé par les comédiens de la Malle au Grenier. Depuis sa création, les bénévoles animent un atelier-théâtre, avec des enfants et avec la vocation de créer des liens intergénérationnels. « La Malle au Grenier » gère également le théâtre de Quincy et depuis 2013 l'association organise un festival le quatrième week-end de novembre « Quincy soit-il ! » en invitant différentes troupes de France et d'ailleurs afin de promouvoir la culture dans le Chablais.

J'ai fait connaissance avec les membres de l'association en août 2021. La troupe était à la recherche d'un comédien pour la Bande à Bonnot. J'ai été initié au collège à l'expression théâtrale par Annie JOSSE professeure de français. J'ai beaucoup apprécié ses cours et me voilà acteur."

D'ailleurs ce soir-là, Annie JOSSE était présente pour applaudir son chouchou accompagnée par de nombreux membres de la famille de Jonathan. En 2024, la troupe monte une comédie burlesque. Rendez-vous est déjà pris pour retrouver les joyeux drilles qui sont devenus, l'espace d'un week-end, de chaleureux amis.

Jonathan a aussi créé dans cette même année 2021, en janvier, un bureau d'études spécialisé dans les interventions subaquatiques en lacs péri-alpins et en ingénierie écologique en menant des projets de restauration des écosystèmes dégradés ou l'optimisation des fonctions de ces derniers. Jonathan, plongeur professionnel et biologiste de formation est gérant de ce bureau d'études dénommé SubBear Studies dont le siège social est basé à Sermages. Les services proposés sont des services d'assistance à l'exploitation des lacs péri-alpins, l'inspection préventive des structures subaquatiques, le suivi de la faune et de la flore avec ou sans échantillonnage et l'utilisation d'outils télémétriques et acoustiques pour la cartographie subaquatique. Les services en ingénierie écologique, propose un soutien humain, scientifique et technique dans le développement de nouvelles technologies et de nouveaux procédés pour la valorisation de l'environnement littoral et péri-alpins, de l'aquaculture et de la pêche. SubBear Studies intervient dans les biotechnologies et à la valorisation des ressources lacustres pour le développement durable.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la page facebook de SubBear Studies :

<https://www.facebook.com/search/top?q=subbear%20exploration>

Contact : grimond.jonathan@orange.fr



Gérard GUINOT invité à l'église Saint-Pierre

Pendant que les pêcheurs piéchaient, nous avons eu l'honneur de recevoir Gérard GUINOT, artiste invité par l'association "La Ronde des Arts en Morvan" à Sermages. Cette année, le lieu de présentation sera l'église Saint-Pierre. Gérard GUINOT réside non loin de nous au lieu-dit "Les Loges", près du village de Charbonnat et près aussi du Temple bouddhiste des mille Bouddhas, "Kagyü Ling", à la Boulaye. C'est parce qu'il a été profondément touché par l'esprit de l'Égypte ancienne et par la période des constructeurs de cathédrales qu'il a voulu donner ce sens à sa vie : devenir sculpteur. Son frère, compagnon du devoir dans la chaudronnerie, lui a donné accès au travail des métaux en feuilles (cuivre notamment). Plus tard, il a intégré le bois comme matériau à la réalisation de ses sculptures.

Gérard GUINOT est issu d'une culture imprégnée de christianisme qui a été sa première source d'inspiration liée à une créativité à l'occidentale : liberté d'expression dans la forme et le ressenti personnel. C'est en 1984 qu'il découvre le Bouddhisme. Il est allé au temple pour faire le point, il trouve là une nouvelle façon de pouvoir exprimer son art. *« L'ouverture à une inspiration spirituelle différente m'a fait expérimenter dans mon travail de sculpture pour l'Art Traditionnel une créativité plutôt dans l'intériorité. Les statues sont des supports de méditation. Bien que codifiées dans leurs proportions, leurs représentations et même si leurs formes sont cadrées, il s'agit de les rendre inspirantes, vivantes. »*

Il a été très inspiré aussi par Arnaud DESJARDINS, auteur qui a développé et enseigné une spiritualité laïque, proche de l'hindouisme, synthétisant l'ensemble des spiritualités, religions et découvertes de la psychologie moderne. Il est aussi connu pour ses écrits sur les traditions spirituelles orientales telles que l'hindouisme, le bouddhisme tibétain, le zen et le soufisme d'Afghanistan. En tant que réalisateur à l'ORTF de 1952 à 1974, il est l'auteur de documents télévisés précurseurs en France sur ces traditions spirituelles. Disciple de Swami Prajnanpad et de l'adhyatma yoga que ce dernier avait créé, il s'est fait le relais de cet enseignement spirituel en France depuis le début des années 1970.

Ces différentes influences spirituelles se sont intégrées chez l'artiste, elles se sont enrichies l'une de l'autre. Des inspirations se sont unifiées de même que les modes artistiques. Traditionnel et liberté d'expression se sont accordées dans son travail d'aujourd'hui qui évolue dans le sens de l'intégration de ces différentes expériences.

Gérard GUINOT travaille surtout les feuilles de cuivre par martelage, chaudronnerie. Il dessine d'abord, crée ensuite les gabarits, en bois ou en métal et de cela sort l'œuvre réalisée. Il travaille aussi le bois, le bois noble, dans lequel la forme de l'œuvre s'affine petit à petit.

Les expositions qu'il a déjà réalisées en France depuis 1977 sont très nombreuses et nous sommes fiers de recevoir Gérard GUINOT à Sermages. L'exposition se tiendra du 31 juillet au 6 août.



Source : <https://montceau-news.com>



Ronde des arts

FESTIVAL DE LA RONDE DES ARTS 2023

Lors de l'assemblée générale de l'association "La Ronde des Arts en Morvan" qui s'est tenue le samedi 11 mars à Maux, Monique DERANGERE a dévoilé le riche programme 2023.

Cette année, 12 communes seront concernées : Larochemillay, Villapourçon, Préporché, Saint-Honoré les Bains, Moulins-Engilbert, Sermages, Maux, Vandenesse, Montaron, Millay et Onlay.

Les expositions auront lieu du 31 juillet au 6 août : peintures, sculptures, photographies

A Villapourçon : Josette Clément, peintre, Gwénaél Le Bouleuc, sculpteur, Jean-Luc Luysen, photographe.

A Préporché : Josette Devière, photographe.

A Moulins-Engilbert :

- à l'office du tourisme Jean-Charles Detallante, sculpteur,
- à la salle du conseil municipal, mairie : le peintre Dup,
- à l'accueil du Territoire zéro chômeur : Pascal Widonwicki, artiste sculpteur,
- à l'accueil de l'Ehpad : Gérard Thépenier, sculpteur.

A Sermages : Gérard GUINOT, sculpteur.

A Maux : Vincent Kulesza, photographe.

A Vandenesse : Jean William Hanoteau, peintre aquarelliste nivernais de renom, illustrateur et écrivain. Invité d'honneur du festival.

A Montaron : Patrick Miné, peintre.

A Millay : Château de Magny : Pierre de Saint-Maur, peintre, sculpteur.

Diverses manifestations artistiques et culturelles sont d'ores et déjà programmées

- le marché des potiers à Saint-Honoré les Bains (parc thermal) les 22 et 23 juillet,
- un atelier floral japonais le mardi 1er août à Maux,
- la journée des peintres sur le motif et le vide grenier d'artistes le samedi 5 août à Larochemillay.

Mais aussi des concerts

- à Villapourçon, un concert de jazz le 19 mai en partenariat avec Fleurs de Jazz,
- à Saint-Honoré les Bains, en partenariat avec le Vent sur l'Arbre première semaine d'août,
- à Onlay, un concert de musique classique avec "les deux frères en musique" après le 15 août.

Un marché nocturne des producteurs locaux

Il sera organisé le mercredi 2 août à Villapourçon.

Nous ne manquerons pas de vous reparler de tout ce programme dans notre prochaine édition.



FERMETURE DE CLASSE A MOULINS-ENGILBERT

Mi-janvier, les syndicats apprennent qu'il y aurait 16 fermetures de postes en septembre 2023 dans la Nièvre, mais sans savoir comment cela se traduirait sur le terrain. Les classes menacées de fermeture sont celles dont les effectifs sont jugés insuffisants pour la rentrée prochaine. Hélas, Moulins-Engilbert était dans la liste prédéfinie.

Dès que l'annonce fut officielle, l'association "Les p'tits Buissonniers" se mobilisa pour soutenir le personnel de l'école primaire ainsi que les parents d'élèves.

"Sacrifier une classe seulement pour quelques élèves en moins à la rentrée de septembre 2023, une aberration ! Car même si l'administration dit qu'il y a moins d'élèves, et que le taux d'encadrement est le même, cela va augmenter les difficultés scolaires, sociales et comportementales", soupire un parent d'élève.

Chaque matin et ceci pendant une semaine, les élus des communes concernées se sont relayés pour bloquer, symboliquement, l'entrée de l'école aux élèves et enseignants et ainsi montrer leur indignation aux responsables de l'administration.

Une manifestation eu lieu le 25 février dans les rues de Moulins-Engilbert qui rassembla nombres de personnes, enfants, parents, grands-parents, citoyens et élus pour dénoncer cette fermeture et même ces fermetures. Rassemblés sur les marches de la mairie, les enfants ont entonné une mélodie fort à propos et tous avions la larme à l'œil.

Malgré toute cette mobilisation, le couperet est tombé mercredi 15 mars pour les classes qui étaient menacées de fermeture. Le conseil départemental de l'éducation nationale a rendu son verdict : sur les 16 postes menacés, 3 classes ont pu être sauvées, mais pas celle de Moulins-Engilbert.

Merci aux personnes qui ont manifesté pour soutenir enfants et enseignants.



Le concert du "Chœur des Deux Rivières"

Attendu et toujours apprécié, c'est avec une immense joie que nous accueillerons le "Chœur des Deux Rivières" à l'église Saint-Pierre le vendredi 2 juin prochain.

"Le collège de Moulins-Engilbert dispose d'une chorale d'élèves, très dynamique, qui se retrouve chaque semaine pour s'entraîner et proposer un concert en fin d'année. Au-delà de l'expression vocale, cet atelier offre la possibilité de voyager musicalement dans le temps et dans le monde au travers de projets diversifiés d'une année à l'autre.

Les œuvres sont choisies en fonction de leur message et de leurs rythmes musicaux mais surtout en adéquation avec une interprétation par une chorale d'adolescents. Une vigilance particulière a été apportée au choix des textes afin qu'ils puissent être interprétés par des adolescents dans des lieux et devant un public très hétéroclites. Ce projet s'intègre à l'enseignement de l'éducation musicale et du parcours d'éducation culturelle, le chant choral étant l'occasion pour chaque jeune de faire un travail sur lui-même qui l'aidera dans sa construction personnelle. Le concert de fin d'année est un vecteur de motivation pour les élèves.

La voix d'un chœur d'adolescents, associée aux caractéristiques acoustiques de l'église de Sermages, fera de ce concert un temps fort des soirées culturelles locales."

A l'issue de ce concert, un vin d'honneur sera offert par le comité des fêtes de Sermages.

Venez nombreux !

Roger Boulin, principal du collège "Les Deux Rivières".



UN ARBRE POUR HONORINE

Tellement impatients de découvrir Honorine MARTIN, nous avons décidé en attendant qu'elle regagne son foyer de lui planter son arbre !

Vous avez certainement entendu parler de la floraison spectaculaire des cerisiers du Japon ?

Eh bien, à quelques encablures de la salle socioculturelle, c'est un cerisier à fleurs, couramment appelé cerisier du Japon, que nous avons décidé de planter pour Honorine. Le *prunus serrulata* est une espèce de cerisiers originaire d'Asie qui appartient à la famille des Rosaceae. Il est largement utilisé comme arbre d'ornement pour sa splendide floraison printanière et son feuillage coloré en automne.



Bien sûr, il faudra attendre quelques années pour que le cerisier d'Honorine révèle toute sa splendeur.

Honorine, nous te souhaitons de grandir paisiblement entourée de ta famille.

AMIS PLECHEUX, NOUS VOILA !

Le temps était "couci-couça" ce samedi 18 mars mais finalement les rares averses n'ont pas trop perturbé les plécheux.

Cette année, on a pu constater la venue de plécheux qui n'ont pas hésité, et surtout pour l'un d'entre eux, à parcourir de nombreux kilomètres pour être parmi nous.

Organisé dans le cadre des ateliers de l'Ecomusée, le mois de la pléchie a pour but de transmettre un savoir-faire morvandiau. D'ailleurs, le plessage de haies vives a toute sa place dans notre monde contemporain : simple et écologique, économique et durable, esthétique et pratique.

L'histoire du Morvan agricole et de la micropropriété se lisent encore très facilement dans le paysage. Les nombreuses petites parcelles cultivées étaient clôturées par des haies plessées. Ce plessage « piéchie ou pléchie ou pièssie » perdura jusqu'aux années 60-70. Ainsi, beaucoup de Morvandiaux sont encore détenteurs de ce savoir, ce qui est très rare en France et en Europe. Cette technique consiste à coucher des arbustes que l'on incise au pied pour les entrelacer entre des pieux. Ainsi, la pousse pouvait continuer, formant une haie quasi infranchissable. Tous les 15 -20 ans, on « repiéchait » les rejets hauts, qui fournissaient du bois de chauffage. Le Morvan recèle des milliers d'arbres couchés, tordus, témoins de piéchies de 50 à 250 ans.

L'assiduité des membres de l'association pour participer à ce mois de la Pléchie en Morvan, s'est bien vérifiée. La tradition fut respectée et le moment convivial bien apprécié !

Merci à l'association et aux participants d'avoir piéchié la dernière des haies de notre verger conservatoire. A l'année prochaine !

Contact : Philippe Hoeltzel, chargé de mission patrimoine, Parc naturel régional du Morvan, Maison du Parc, les petites Fourches 530 route de Saulieu 58230 SAINT-BRISSON.
Téléphone : 03/86/78/79/00.



TAILLE DES ARBRES DU VERGER CONSERVATOIRE

Pendant que les bénévoles du comité des fêtes s'affairaient aux préparatifs de la tartiflette...

En ce 11 mars, les membres de l'association G.R.E.F.F.O.N (Groupe pour la Reconnaissance des Espèces Fruitières et Forestières Oubliées de la Nièvre) dont le but est la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition, ont fait une halte au verger de Sermages.

La taille des fruitiers est nécessaire pour une bonne récolte de fruits et pour la bonne santé de l'arbre. Supprimer le bois mort, les branches mal placées et raccourcir les branches qui ont donné du fruit. Facile en théorie, mais rien d'évident devant nos pommiers, cerisiers ou pruniers....

En fin de soirée, place à l'apprentissage de la greffe. La greffe ou le greffage d'un arbre fruitier est une technique qui met en contact les tissus d'une partie d'un végétal (le greffon) avec ceux d'un arbre hôte (le porte-greffe). Comme l'indique Jean LESSORT : "Pour que le greffage réussisse, il faut veiller à choisir un porte-greffe et un greffon compatibles. Ils sont généralement de la même espèce. "

Alors que le semis donne des arbres aux caractères aléatoires, le greffage permet d'obtenir un clone de la variété multipliée, avec toutes ses qualités. La meilleure période pour greffer les arbres fruitiers à pépins les plus courants sur notre terroir, comme le pommier et le poirier, est située à la fin de l'hiver, en février et mars. Cette période correspond, en effet, à un redémarrage de la végétation avec une poussée de sève importante.

Merci aux bénévoles de l'association du G.R.E.F.F.O.N d'avoir entretenu nos arbres fruitiers et au public d'avoir suivi avec intérêt la démonstration.



TRAVAUX EGLISE

Comme promis, le chantier de l'église a été terminé dès que les conditions météorologiques ont permis d'enduire les murs préalablement préparés. Ainsi se terminent tous les importants chantiers prévus au budget 2022.

Nous n'aurons de cesse de remercier les membres de l'association "A Notre Dame de la Salette" ainsi que nos nombreux donateurs toujours aussi généreux sans qui ces travaux de ravalement n'auraient jamais pu être réalisés.

Nous ne nous lancerons pas à évaluer le nombre de m2 qu'il nous reste à restaurer... Il n'y aura pas de travaux en 2023, mais nous espérons pouvoir en envisager d'autres en 2024.

N'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir l'église SAINT-PIERRE pendant la journée du patrimoine de pays et des moulins qui se déroulera le 25 juin prochain. Guy Montaron, président de l'association "A Notre Dame de la Salette" sera présent pour vous accueillir et vous faire partager toutes ses connaissances.



Agenda des Manifestations



ANNULATION CONCOURS DE BELOTE le 22 avril

La salle socioculturelle de Sermages est louée pour le concert des Traines Bûches. Le Comité des Fêtes, en accord avec la municipalité, a annulé son concours qui devait avoir lieu. Dès qu'une nouvelle date sera fixée, nous vous tiendrons au courant.



ASSEMBLÉE GENERALE SMS le 28 avril

SMS organise son AG à 20h à la salle socioculturelle de Sermages.



COMMEMORATION le 8 mai

Cérémonies à Maux, Moulins-Engilbert et Sermages.
Nous vous tiendrons informer dès que nous connaissons les horaires.



CONCERT DU COLLEGE le 2 juin

La Chorale « Chœur des Deux Rivières » donnera une représentation le vendredi 2 juin, à 20h, à l'Eglise St Pierre de Sermages.



FETE DE LA MUSIQUE le 23 juin

SMS organise une soirée musicale autour de la salle socioculturelle de Sermages.
Nous vous tiendrons informés dès que possible.



JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS du 23 au 25 juin

Visite commentée de l'Eglise Saint Pierre de Sermages, par Guy MONTARON, de 9h à 18h.



BROCANTE le 25 juin

Le CCAS de Sermages organise sa brocante annuelle à la salle socioculturelle.
Inscription en mairie. 2€ le mètre, installation à partir de 6 h. Restauration rapide sur place.



JAMBON A LA BROCHE le 1^{er} juillet

Organisé par le Comité des Fêtes de Sermages, à partir de 19h30.
Animation Emmanuel MOQUET.



RONDE DES ARTS été 2023

Des expositions, des marchés, des concerts ... sont organisés pour la ronde des arts édition 2023. Voir la page numéro 17 pour plus de détails.

Joies - Peines - Annonces



Honorine est née le 27 janvier 2023, pour le plus grand bonheur de ses parents Fanny COURTHAUDON et Florent MARTIN.
La municipalité souhaite la bienvenue à Honorine, et félicite toute sa famille.



Romane est née le 26 février 2023, pour le plus grand bonheur de sa grande sœur Andréa et de leurs parents Emmanuelle MAGNIEN et Nicolas LAINÉ.
La municipalité souhaite la bienvenue à Romane, et félicite toute sa famille.



Décès de Mme DU PELOUX de PRARON Nicole le 23 janvier 2023 à l'âge de 84 ans.
La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.



Décès de Mme LEMOINE Gabrielle le 27 mars 2023 à l'âge de 98 ans.
La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.



Afin d'accueillir au mieux les nouveaux sermageois, ces derniers sont invités à se faire connaître en mairie auprès de la secrétaire pendant les horaires d'ouverture, ou pendant les permanences du samedi matin. Cette démarche permettra d'apporter des informations précieuses sur le fonctionnement de notre territoire et avant tout de faire connaissance.



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretiens extérieurs, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : tourisme@rivesdumorvan.fr



Si vous désirez recevoir par mail les informations diverses sur la vie du territoire, merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : sermages58@orange.fr



Le sermageois est actuellement distribué dans votre boîte aux lettres. Une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : sermages58@orange.fr.



Remerciements

Pour les dons au profit du CCAS : 1 479 € du maire et des adjoints.
Pour les dons occasionnels de livres et revues pour la bibliothèque.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses et jaunes aux normes de la collecte, disponibles en mairie.
- Bien trier vos déchets.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement :

- 1 – Portion du tube digestif.
- 2 – Pérora.
- 3 – Donner la forme d'un œuf.
- 4 – Rongeurs.
- 5 – Aluminium. Ville d’Ethiopie
- 6 – Ecran de télévision de grande dimension.
- 7 – Mouvement de foule. Adjectif.
- 8 – Grosse mouche.

Verticalement :

- A – Qui manifeste un amour excessif.
- B – Egaliseur.
- C – Souverain. Monnaie roumaine.
- D – Estropiées.
- E – D’accord, admettons.
- F – Etoffe très légère.
- G – Colère. Terme de rugby.
- H – Ville de l’Aude.

Les péripéties de Tic et Tac :



4								
	3	5			2			
			8			4		
		9	6			2		3
		1			7			
6			4		9			5
							7	
	9				5			8
	6		3	7	1			

Citation :

Ceux qui ne savent rien en savent toujours autant que ceux qui n'en savent pas plus qu'eux.

Pierre DAC

On ne dit pas....., on dit !

On ne dit pas concerné, mais imbécile en état de siège !
 On ne dit pas un concubine, mais un abruti de nationalité cubaine !
 On ne dit pas Véronique SANSON, mais Véro fait l'amour en silence !
 On ne dit pas l'idiot de curé prend l'escalier, mais l'abbé bête, qui monte, qui monte, qui monte !

UN MAILLOT DE BAIN 2 PIÈCES ?
 - UN BIKINI.
UN MAILLOT DE BAIN 1 PIÈCE ?
 - UN MONOKINI.
UN MAILLOT DE BAIN 0 PIÈCE ?
 - UN BOKUNU.



Solutions du n°135

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	P	A	L	M	A	R	E	S
2	O	P	P	O	S	A	N	T
3	M	P		R		V		E
4	M	A	I	T	R	I	S	A
5	E	T	R	A	N	G	E	R
6	L	E		I		O	L	A
7	E	R	O	S		T	O	T
8	R	A		E	M	A	N	E

7	4	8	9	2	6	3	1	5
9	3	6	5	7	1	8	4	2
1	5	2	8	3	4	9	7	6
8	1	9	4	6	5	2	3	7
3	7	5	2	1	8	4	6	9
6	2	4	7	9	3	5	8	1
4	9	3	6	5	7	1	2	8
2	6	1	3	8	9	7	5	4
5	8	7	1	4	2	6	9	3